

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

J. C. TACHÉ, Rédacteur.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

BUREAU & MARCOTTE, Propriétaires.

Nous prions ceux de nos abonnés qui doivent le premier semestre d'abonnement à notre journal, de vouloir bien nous en faire toucher le montant par lettre sans délai. Il est impérieux que cette condition soit satisfaite par chacun des abonnés, dans l'intérêt de l'établissement et du public.

CANADA.

QUÉBEC, 6 NOVEMBRE, 1857.

DE LA COLONISATION

COMME

Question Nationale. (1)

XI.

Nous allons considérer un instant le plan suggéré par M. Amouroux, et publié il y a quelques mois dans le *Canadien*.

Sous le titre : *De la Colonisation du Canada par l'émigration Française*, M. Amouroux publie une longue lettre, divisée en deux parties. Le but de l'auteur est d'obtenir le double résultat : 1o. D'empêcher l'émigration des Canadiens-Français vers d'autres États; 2o. D'attirer et de fixer l'immigration étrangère sur notre propre territoire.

Après être entré dans quelques considérations sur certains systèmes qu'il combat, il fait précéder le plan qu'il propose, du préambule suivant :

"Pour obvier à ce résultat, il nous semble qu'empruntant l'idée première de M. Stanislas Drapeau, publiée dans le *National* du 12 août dernier, on pourrait créer sur les bases les plus larges, et en donnant à ce projet tous les développements qu'il comporte, et que nous essaierons d'esquisser ici, une vaste société qui pourrait facilement, dans un temps bien rapproché, procurer à cette partie de la population que nous venons de désigner une occupation utile et régulière, de créer pour les gens de métier, et plus spécialement à l'industrie du bâtiment, une source abondante de travaux, et enfin à la classe spécialement agricole, les plus grandes facilités à devenir propriétaires de petits lots de terre, non seulement défrichés, mais encore en plein rapport, et pourvus des bâtiments nécessaires à l'habitation et à l'exploitation, les dits lots pouvant être fractionnés en concessions de 10, 15, 20 acres ou plus, suivant la volonté ou les besoins de chaque acquéreur qui ne penserait plus alors à abandonner sa patrie à laquelle il serait attaché par un nouveau lien, celui de *La Propriété*!"

Ce plan, le voici :

"Un appel serait fait à tous les capitalistes, non seulement de la Province, mais encore à ceux de l'étranger, pour créer sous le titre de *Société générale de défrichement et de Colonisation*.

"une société en commandite par actions au capital de 100, 200, 300 mille louis, représenté par des actions ou part d'intérêt de 10 louis, et divisé en série de 1000 actions.

"Le capital provenant de ces souscriptions serait destiné à l'acquisition des terres à défricher.

"Au moyen d'une nouvelle partie de son capital, la société se chargerait de faire défricher chaque année, et de mettre successivement en valeur une portion de ces terrains.

"Lorsqu'elle aurait ainsi préparé 500 acres de terre par exemple, elle les diviserait en concessions de diverses étendues propre à fournir du travail et des moyens d'existence à une famille.

"Sur ces lots ainsi distribués, elle ferait ériger des maisons en troncs, ainsi qu'une grange, une étable, et autres bâtiments nécessaires à l'exploitation de ces petites fermes qu'elle garnirait encore de meubles et outils ou instruments de labour indispensables, comme aussi d'un cheval, d'un jeune porc et quelques volailles, indépendamment des semences nécessaires pour la première année.

"Ces fermes ainsi établies et agencées, seraient concédées moyennant un prix qui comprendrait avec les diverses avances faites par la société jusqu'au jour de la mise en possession (déduction faite des produits de toute nature qu'elle pourrait en retirer) la rémunération convenable des capitaux, en raison de l'immense plus value qu'elle aurait donnée aux terres, ainsi que les intérêts résultant d'une libération par l'acquéreur en 10, 15 ou 20 années égales, après le paiement desquelles il se trouverait libre possesseur de la ferme à lui concédée, la société conservant toujours à son égard, jusqu'au remboursement intégral, son privilège de vendeur."

M. Amouroux expose ensuite les moyens par lesquels il espère attirer et fixer sur le sol Canadien l'émigration étrangère :

"Ainsi qu'on a pu le voir, c'est seulement par l'Agriculture que nous avons proposé d'arrêter l'émigration; c'est encore par l'Agriculture que nous essaierons, non seulement d'appeler, mais encore de fixer ceux qui viendront demander à cette terre avec l'oubli de leur malheur, les moyens de se créer un meilleur avenir.

"Pour cet effet, outre les Canadiens, la Société appellerait à jouir des bénéfices de son institution tous les travailleurs sans emploi, sans acception de nationalité ou de croyance, sous la condition toutefois qu'ils pourraient justifier d'une bonne moralité, et il n'est pas douteux qu'elle n'eût, en fort peu de temps, recruté un assez grand nombre de bras pour attaquer sur différents points à la fois les travaux qu'elle aurait à exécuter."

"Ces travailleurs seraient divisés en autant de groupes qu'ils formeraient de nationalités et de croyances, pour être dirigés sur autant de points destinés à devenir des centres de population, en ayant soin de laisser entre chacun d'eux assez d'espace pour faciliter leur développement à venir.

"Pour ces différentes colonies il serait créé des lots de ville, destinés à l'établissement des gens de métier nécessaires à toute agglomération d'hommes.

"Quant aux conditions de paiement, elles seraient réglées de gré à gré entre le colon et la société, cette dernière sauvegardant ses intérêts par tous les moyens de protection que la loi lui accorde.

"De la sorte, chaque immigrant se trouve au milieu de ses compatriotes, exerçant librement la religion de ses pères, commodément installé sur une terre dont il n'a plus à recueillir que les fruits."

Ce plan est beau et magnifique; mais n'est point réalisable. Comme M. Amouroux, nous avons voyagé un peu dans le monde idéal; du fond de notre cabinet de travail nous avons fait de jolis rêves pour l'avenir de notre beau pays; cependant, nous l'avons vu, nous avons compté sans cet hôpital qui nous poursuit sans cesse : l'égoïsme. Nous avons cru, nous aussi, que le patriotisme individuel seul, pouvait suffire pour soutenir et mener à bonne fin, toute conception ayant un caractère national pour base; mais le bandeau qui couvrait nos yeux est tombé.

Les grandes vérités que nous écrivions là, nous sont acquises par l'expérience de plus d'une année, que nous nous occupons plus spécialement d'une institution de ce genre. Ce qui précède suffira, je crois, pour expliquer à M. Amouroux comment il se fait que nous revenons de notre idée première, telle que publiée l'an dernier dans les journaux du mois d'août.

Ceci posé, nous allons brièvement donner les raisons qui nous engagent à croire ce plan irréalisable, et c'est dommage ajoutons-nous, car ce plan est séduisant.

XII.

Nous dirons de suite que c'est méconnaître les habitudes des capitalistes que de supposer l'organisation d'une société de capitalistes, disposés à verser £100,000 ou plus, dans toute exploitation financière que ce soit, avec la restriction de n'exiger qu'une "rémunération convenable des capitaux." Il faut bien se rappeler que tout individu a un but auquel il tend, et que ce but chez le prêteur ou le capitaliste, c'est l'accumulation la plus considérable possible de richesses qui doivent servir à la récompense des risques, de la peine et des privations auxquelles il s'est peut-être soumis pour obtenir ce résultat.

Dans le cas actuel, serait-ce le patriotisme qui formerait le principal élément de cette organisation? Non, très certainement. Le patriotisme l'enfanterait; mais l'amour du gain, la cupidité de ces capitalistes en seraient seuls les principaux mobiles. Le colon, lui, sera obligé de vouer sa vie presque entière à des travaux très pénibles, usant même une partie de sa vieillesse à lutter avec la misère et les privations, afin de transmettre à ses fils une propriété dont les moyens d'acquisition auront consommé, pour ainsi dire, le cours de son existence.

D'ailleurs, quelle garantie publique une semblable Société pourrait-elle offrir? Le projet dit : "Quant aux conditions de paiements, elles seraient réglées de gré à gré entre le colon et la Société." Alors, quelle seraient les conditions? Quelle serait cette somme? Voilà les grandes questions. Pourtant, nous croyons être en état de résoudre le problème, et nous croyons découvrir que le colon qui achètera de la Société aura à payer une somme très considérable qui devra comprendre les contingents suivants : sa part dans les dépenses d'administration, gérance, frais encourus par les divers bureaux d'émigration établis en Europe, commissions, défrichements, biens-fonds, répartition sur pertes, ainsi que l'intérêt du capital entier formé par les différents items que nous venons d'énoncer, sans toutefois cesser d'être soumis aux autres conditions qu'il plairait à la société de stipuler dans ses contrats de location, et que le colon sera forcé d'accepter ou de refuser.

Et puis, s'il devait en être ainsi, est-ce que nous n'avons pas assez des grands propriétaires des cantons de l'Est, qui seuls possèdent environ 1,400,000 acres de terre (à part la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique qui en possède 600,000 acres) pour lesquels aujourd'hui le colon est forcé de payer de 10 à 30 chellings par acre, et quelquefois plus, pour des terres en bois debout, lorsqu'il ne peut en avoir de la couronne?

Qui nous dit que cette nouvelle Société, qui serait par le fait un grand propriétaire, ne prendrait pas cette marche? Serait-il alors au pouvoir du promoteur d'en régulariser l'action? Oh! non. C'est donc ici le temps pour M. Amouroux de réfléchir sur son mode de colonisation, et de bien se pénétrer qu'il arrive souvent de bien facheux résultats à l'aide et par les moyens des choses les plus sageusement pensées.

Nous nous bornerons à ce qui précède; ayant toutes les raisons de croire que ce plan d'exploitation financière n'occupera jamais sérieusement l'attention des hommes qui peuvent y fournir des fonds.

STANISLAS DRAPEAU.

(A continuer.)

Médecine Légale.

(SUITE DU RAPPORT DE M. LARUE.)

8 Octobre, 1857.

Une portion de la liqueur primitive, ayant de nouveau été décolorée par le chlore, fut divisée en deux parties : La première, additionnée d'ammoniaque et de carbonate d'ammoniaque a été traitée par le phosphore de soude. Ayant agité fortement le liquide, il ne s'est formé aucun précipité, aucun trouble, au bout d'une demi-heure. Donc absence de magnésie.

La seconde portion de la liqueur, n'a donné aucun précipité par le bichlorure de platine. Donc absence de potasse et d'ammoniaque.

N'ayant pas d'antimoniate de potasse à notre disposition, il n'a pas été procédé à la recherche de la soude.

L'appareil de Marsh n'a fourni aucune tache quelconque.

RECHERCHE DES ACIDES.

La liqueur ayant été débarrassée du sulfhydrate d'ammoniaque, et de l'hydrogène sulfuré par l'hydrate de bismuth, puis filtrée, a été ensuite rendue neutre aux deux tournesols par l'acide acétique, et par l'ammoniaque.

Une portion de la liqueur fut ensuite traitée par le chlorure de Baryum; aucun précipité.

Donc absence des acides sulfurique, phosphorique, fluorhydrique et oxalique.

L'absence des acides chlorhydrique, cyanhydrique etc., a déjà été constatée.

L'absence des acides carbonique et sulfhydrique avait été constatée au commencement de ces expériences, par l'addition d'acide chlorhydrique.

Ayant saturé une portion de la liqueur primitive par le carbonate de soude et évaporé à sec, nous avons pris une portion du résidu, et l'avons introduite dans un tube avec de la limaille de cuivre, et quelques gouttes d'acide sulfurique pur. Le tout, ayant été porté à l'ébullition, il ne s'est échappé aucune odeur de vapeurs hypoazotiques, il n'est apparu aucune couleur orange, et quelques grains de morphine, exposés à la vapeur du tube, n'ont pas changé de couleur; donc absence d'acide nitrique.

Ces expériences nous mettent donc en droit de conclure, et nous concluons à l'absence, dans le liquide suspect de tous les minéraux et de tous les acides à la recherche desquels il a été procédé.

PILULES.—RECHERCHES CHIMIQUES.

Assuré de nouveau de la pureté de nos réactifs. Dans une capsule de porcelaine, lavée préalablement à l'eau distillée, nous avons introduit quatre pilules, lesquelles furent broyées et additionnées d'acide sulfurique pur et concentré. Le tout soumis à la chaleur, en agitant constamment avec une baguette de verre. Chauffé jusqu'à dégagement complet de vapeur. Le charbon écrasé dans la capsule même, et repris par l'eau distillée et bouillie, a été ensuite soumis au même genre d'analyse que celui employé pour le liquide; aucune trace de métal n'y a été constatée.

Le même charbon, a été ensuite chauffé au rouge jusqu'à incinération. Le produit, repris par l'acide chlorhydrique pur et brillant, a donné une liqueur jaunâtre qui n'a pas précipitée par l'hydrogène sulfuré.

Saturée par l'ammoniaque et traitée par un léger excès de sulfhydrate d'ammoniaque, il s'est produit un précipité noir très abondant. Les métaux suivants pouvaient se trouver dans le précipité : nickel, cobalt, fer, zinc, manganèse, chrome, aluminium, et de plus, des phosphates et oxalates. Bien qu'abondant par rapport à la quantité de liquide employé, la quantité du précipité était beaucoup trop petite pour permettre la recherche détaillée de tous ces corps. Quoiqu'il en soit, la coloration noir du précipité, ne pouvait être due qu'à la présence du fer, du cobalt et du nickel. Mais sa rapide dissolution dans l'acide chlorhydrique étendu a démontré la présence certaine du fer.

La liqueur filtrée, additionnée d'acide chlorhydrique, puis portée à l'ébullition, fut neutralisée par l'ammoniaque, puis traitée par le carbonate d'ammoniaque, et chauffée légèrement. Un léger louché s'est fait voir. Laissez en repos pendant une demi-heure, ce louché a augmenté. Du très probablement à la présence de la chaux qui fait partie d'un grand nombre de matières organiques.

CONTRÔLE DE CES DEUX EXPÉRIENCES.

Afin qu'on ne pût établir aucun doute par rapport à l'introduction accidentelle de ces corps dans le cours de manipulations aussi étendues, l'analyse précédente devait être contrôlée, et en conséquence elle fut recommencée.

Deux pilules et demie, ayant été divisées avec un couteau de platine, furent placées dans une capsule de porcelaine, lavée à l'eau distillée. La matière fut additionnée d'acide sulfurique, et carbonisée de nouveau. Le mélange fut agité tout le temps avec une baguette de verre parfaitement nette. Chauffé jusqu'à dégagement complet de vapeurs, le charbon pulvérisé dans la capsule même avec un pilon en agathe, fut inciné. Repris deux fois par l'acide chlorhydrique pur, et la liqueur divisée en deux portions. L'ammoniaque, versé dans la première, y fit naître un précipité jaunâtre. L'addition du sulfhydrate d'ammoniaque donna naissance au même précipité noir qui offrit les mêmes caractères que dans la première expérience, et accusa de nouveau la présence certaine du fer.

Liquide filtré, et traité comme déjà dit, laissez voir ce même louché, très probablement dû à la présence de la chaux, dont il a déjà été parlé.

Le liquide chauffé, filtré, traité par le phosphore de soude, fit naître un louché très visible. Donc présence de magnésie. C'est ordinairement dans le carbonate de magnésie que les pilules sont roulées après leur confection.

Le liquide filtré, évaporé à sec, et porté au rouge. Résidu repris par eau distillée, bouilli avec un léger excès d'eau de baryte, puis filtré. Traité par un léger excès d'acide sulfurique dilué, porté à l'ébullition, filtré, évaporé à siccité : le résidu, repris par une petite quantité d'eau, n'a donné lieu à aucun précipité par le bichlorure de platine; donc absence de potasse.

RECHERCHE DES SUBSTANCES ORGANIQUES.

L'analyse des substances inorganiques étant ainsi faite, il restait à rechercher et à découvrir les substances organiques. Dans des circonstances semblables, l'expert a ordinairement pu recueillir les effets du poison (symptômes et lésions de tissus) et de plus, il a pu recueillir en nature quelques parties de la substance employée, qui lui donnent aussitôt un soupçon très fort sur la nature des substances. Avec ces données, et lorsqu'on a sa disposition une quantité suffisante de matières, l'analyse est possible, bien qu'offrant les plus grandes difficultés; et le résultat de l'analyse chimique, combiné avec les caractères physiques, et les effets, peut alors donner une certitude presque complète.

Ici, les pilules et le liquide étant à l'état de mélange, ne présentant aucune partie reconnaissable des substances employées (feuilles, racines, débris de mouches, etc.); de plus, le goût, la couleur, l'odeur de ces substances ne présentant rien de spécifique (à part peut-être le capsicum); et en outre, comme il n'y a pas eu d'effets, vu que la personne n'a pas pris ces médicaments, il s'en suit que l'analyse chimique seule aurait pu jeter du jour sur la question, et cette analyse impliquait naturellement la recherche successive et détaillée de tous les corps organiques. Or, ce travail qui est possible pour les substances inorganiques, ne l'est guère dans l'état actuel de la science pour les substances organiques. Il est bien vrai qu'une méthode générale a été proposée par M. Stas, en 1845, méthode qui a été suivie par MM. Orfila, Devergie, Chevalier, Lassaigne etc. Mais dans la plupart des cas, on n'a pu obtenir qu'un produit imparfait, qu'il a été impossible de caractériser physiquement, même chimiquement, et l'on s'est contenté de quelques réactions imparfaites. Mais même en supposant que ce travail eût été fait, même en admettant qu'on eût pu recueillir quelque principe dans un état de pureté assez complet, pour permettre l'emploi des réactifs, même sous ces circonstances favorables, le résultat de l'analyse chimique seule n'aurait pu donner qu'un bien léger soupçon. Les réactions qui se passent au contact de la plupart de ces substances organiques et de leurs réactifs, sont bien loin d'être caractéristiques. Les changements de couleur, etc., qui se passent entre ces substances et leurs réactifs, sont mêmes changements, dis-je, ont lieu très souvent aussi entre ces réactifs et d'autres principes organiques. "Si l'on voulait toute notre pensée, dit Monsieur, Galtier, nous ajouterions plus de confiance aux caractères physiques de matières suspectes, v. g. à l'odeur, à la couleur, à la saveur, etc. qu'aux réactions chimiques telles qu'elles sont instituées dans l'état actuel de la science."

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

De toutes ces recherches, il résulte :

1o. Que l'examen physique du liquide ne nous a fourni aucun indice sur la nature des substances qu'il contient.

2o. Que l'examen physique et microscopique des pilules nous a permis de présumer l'existence très probable de poivre de cayenne dans leur pâte.

3o. Que l'analyse chimique a démontré l'absence de toute substance minérale dans le liquide.

4o. Que l'analyse chimique des pilules a démontré la présence du fer en assez grande quantité, de la magnésie, plus des traces de chaux.

5o. Que la découverte, par l'analyse chimique des substances organiques contenues dans les mélanges soumis à l'analyse, est impossible sous les circonstances présentes, et dans l'état actuel de la science.

(Signé.) F. A. H. LARUE,

Licencié en médecine, Professeur, etc.

Revue des journaux d'Europe.

Le *Memorial* de Saint-Etienne publie des détails statistiques très curieux sur la statue de Notre-Dame-de-France, qui s'exécute en ce moment dans la fonderie de M. Eustache Prénat et Cie., à Givois (Rhône). Voici les renseignements les plus remarquables que fournit le *Memorial* :

"Le modèle de M. Bonnaissieux a 2 mètres 66 centimètres de la base au sommet, et la statue actuelle à 16 mètres. Ce serait toute une histoire à écrire que de raconter à l'aide de quelles combinaisons savantes, ingénieuses, M. Fournier, chef de fabrication, sculpteur attaché à la fonderie de MM. Prénat et Cie., est parvenu à opérer cette transformation avec un art infini et une précision remarquable. Les détails sur l'échafaudage, que l'on voit de plusieurs lieues à la ronde, sur les calculs mathématiques de M. Fournier, vous donnent le vertige, quoique simples dans leur application, comme la statue elle-même. Commencée le 14 décembre 1856, cette statue monumentale a été terminée le 2 octobre 1857. Une année de labour incessant a suffi à M. Fournier pour terminer cet immense travail.

"La Sainte-Vierge est debout sur une sphère où s'enroule un énorme serpent, cette figure allégorique du péché, dont elle écrase la tête sous ses pieds. Elle tient sur son bras l'Enfant Jésus, qui bénit la ville du Puy.

"Le serpent a 17 mètres de longueur, et les pieds de la Vierge ont chacun 1 mètre 92 c. Nous ne pouvons que poser des chiffres pour donner une idée des proportions incroyables de cette statue, dont la circonférence est de 17 mètres. Les chevrons de la Vierge, rejetés en arrière sur son manteau, ont 7 mètres. L'avant-bras n'a pas moins de 3 mètres 75 c., et la main, de la naissance du poignet à l'extrémité des doigts, a 1 mètre 56 c. La largeur de cette main est de 1 mètre 02 c. La statue, telle quelle est, pèse, en plâtre, 40,000 kilogrammes. La statue entière pèsera 100,000 kilogrammes, dont 30,000 kilogrammes pour l'Enfant-Jésus.

"Il n'a encore été rien fondu jusqu'à ce jour

d'aussi colossal en métal. La statue de Saint-Charles-Borromée, sur le lac Majeur, a 21 mètres, mais elle n'a pas été fondue : elle est en plaques de cuivre repoussé.

"On montera dans l'intérieur de la statue par un escalier conduisant à trois étages, éclairés chacun de quatre petites fenêtres ouvrant sur les quatre points cardinaux, et d'où la vue pourra s'étendre sur cet immense panorama qui se déroule au pied du rocher de Corneille.

"Chose remarquable et qui frappe d'étonnement tous les artistes qui ont été visiter cette statue de la Vierge, c'est que, malgré ses dimensions colossales, elle a sa place marquée parmi les travaux les plus honorables de la statuaire moderne. A l'honneur de l'habile artiste qui a exécuté cet immense travail, on peut presque dire qu'il a surpassé son modèle. L'ensemble de ce moulage en plâtre est harmonieux, magnifique d'exécution et de réussite. La Vierge, parfaitement posée, exprime la grâce dans ce qu'elle a de plus tendre, la force dans ce qu'elle a de plus caractéristique. La figure de l'Enfant Jésus est ravissante, et son regard à quelque chose de céleste. Des lignes divinement dessinées ondulent sur le corps de la Vierge et attestent la vigueur de ce talent remarquable que nous avons déjà eu occasion de louer chez M. Bonnaissieux.

"Il y a des contours nerveux et fins. On ne se lasse pas d'admirer le modèle des chairs, la perfection des membres, l'expression de la main de la Vierge, qui semble caresser le pied de l'Enfant-Jésus. La tête de la Vierge, dont le front gagnerait peut-être à être un peu plus développé, est surmontée d'une couronne formée par douze étoiles qui, bien détachées, produisent un très-bel effet.

"Les plus du manteau sont très heureusement jetés, et à son ampleur majestueuse, on devine une étoffe riche, soyeuse; comme aux plus droits, réguliers, collants du vêtement de l'Enfant-Jésus, on distingue un léger tissu de toile. Le contraste est frappant. Ajoutons que tous les détails sont observés avec cette précision. La torsade du manteau, par exemple, est mouvementée avec beaucoup d'art, et les ornements sont reproduites avec une délicatesse extrême.

"M. Emile Fournier, fils, a modelé les parties les plus difficiles, la figure, les mains, les pieds et le manteau de la Vierge, ainsi que tout l'enfant Jésus.

"Le groupe entier de ce remarquable travail se compose de 80 pièces, si bien juxtaposées qu'on ne peut distinguer les jointures sans indication. Il sera fondu de même en 80 parties. Mgr Morlhon, évêque de la commission, doit se rendre à Givois mardi prochain. Aussitôt après leur visite, l'opération de la fonte commença.

"C'est le 8 septembre 1858, fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, et anniversaire de la prise de Malakoff, qu'aura lieu l'inauguration de la statue de Notre-Dame-de-France, sur le rocher de Corneille, au Puy, où le piédestal est déjà terminé. On assure que l'Empereur et l'Impératrice assisteront à cette inauguration."

"L'Ordre et la liberté de Caen publie la lettre suivante, ou un missionnaire, le P. Baron, décrit ainsi la situation des Européens, et en particulier des catholiques dans l'Inde :

"Chittagong, 10 août, 1857.

"Depuis deux mois, les Indes orientales sont devenues un foyer d'insurrection, de brigandage et de meurtre. Nous sommes exposés au plus terrible danger. Ce n'est plus, comme nous le pensions d'abord, un mécontentement partiel parmi quelques régiments de Cipayes, c'est-à-dire de soldats du pays, payés par la Compagnie des Indes, mais c'est une guerre universelle qui comprend plus de trois cents lieues de pays. Les anciens rois de Delhi et d'Jude, avec un grand nombre de chefs, sont à la tête de cette révolution. Ils ne veulent rien moins que massacrer tous les Européens et rétablir le puissant empire du Mongol. Cette guerre est en même temps politique et religieuse : les mahométans veulent détruire le christianisme dans les Indes et régner sur le pays. Maintenant plus de deux cents mille soldats sont révoltés; tous les prisonniers ont été déchaînés pour aider à compléter promptement l'œuvre de destruction. Dans plus de soixante-dix villes importantes, les Anglais ont été égorgés, brûlés vifs, hachés par morceaux, enfermés dans des caisses qu'on a brulées; d'autres ont eu les yeux arrachés ou enfoncés, le nez et les oreilles coupés; d'autres ont été scies en deux. Tous les genres de tortures imaginables ont été mis en jeu. La semaine dernière on a essayé de brûler les huttes. Les Européens sont jour et nuit sur le qui-vive. Le mois dernier, plus de cinq cents de mes catholiques ont eu une peur panique, et ont prit la fuite. Dans cent autres villes on en a fait autant. Des conjurations ont été découvertes; des millions de francs ont été sacrifiés pour payer les insurgés; des proclamations incendiaires ont été distribuées; partout on répète : Mort aux Européens!

"Si la Providence ne nous protégé pas d'une manière spéciale, sans aucun doute nous sommes perdus. Nous sommes ici seulement douze cents chrétiens contre plus de deux millions de mahométans, qui n'attendent qu'un signal pour nous massacrer. Que pourrions-nous faire, sinon nous résigner à la mort?"

"Voilà l'affreux situation dans laquelle nous nous trouvons."

"Indépendamment des trois prêtres catholiques romains qui partiront pour l'Inde par la prochaine malle, quatre autres partiront dimanche de Southampton, en qualité d'aumônier de la troupe. Ce sont le Rév. John Morgan, le Rév. Patrick Fairhurst, le Rév. J. Browne, qui était dernièrement à Manchester, et le Rév. G. Growther, prêtre régulier de l'ordre des Augustins (*London Chronicle* du 13.)

"Au mois de juin dernier, dit l'*Observateur du Dimanche*, une paroisse voisine de Toul a été témoin d'un de ces terribles enseignements. Un profane habituel du saint jour voiturait, un dimanche matin, des pierres destinées à la construction d'une salle de danse. Une personne

AVIS.

F. Q. LATULIPPE

AVANT reçu cet automne l'assortiment le plus consistant de marchandises sèches importées de Paris, Londres et des Etats-Unis une grande variété d'articles endommagés, et quantité d'effets achetés des fonderies de banque, tels que Drap noir, bleu, Drap de castor de toutes couleurs, moutonné, gris et noir, Casimir, Tweed écossais, Drap réversible, Satin Américain, etc., etc. Fourrures de toutes sortes, Ciseaux de Caoutchouc de New-York et de Montréal; aussi, un grand assortiment de Chapeaux pour Dames confectionnés à Paris et d'autres faits au magasin, est résolu, vu qu'il est dans l'obligation de faire des réparations à son magasin cet hiver, de vendre à partir de ce jour le tout au PRIX COUTANT. Il espère que ses nombreuses pratiques et le public en général lui feront l'honneur de le visiter.

F. Q. LATULIPPE, No. 36, rue de la Condamine, St. Roch. Québec, 6 novembre, 1857.

BANQUE DE QUEBEC.

AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE DE TROIS PAR CENT a été ce jour déclaré sur le montant du Fonds du Capital souscrit, pour les six mois courants, payable le on après le SECOND jour de DÉCEMBRE prochain.

Par ordre du Bureau. C. GETHINGS, Caissier. Québec, 6 novembre, 1857.



MALLE POUR L'ANGLETERRE.

UNE MALLE pour l'ANGLETERRE via New-York, sera close à ce bureau, LUNDI, le 9 du courant, à SIX heures A. M. BUREAU DE LA POSTE, 6 novembre, 1857.



SALLE MUSICALE. RUE ST. LOUIS.

M. ALBERT ST. CLAIR, Le Grand Acteur Humoriste, PARAITRA dans cette Salle, pour quelques SOIRÉES seulement, commençant LUNDI, LE NEUF NOVEMBRE, DANS SES ROLES SI POPULAIRES, INTITULÉS LA VIE A LONDRES, OU, CHACUN CHEZ SOI!

Il introduira au delà de CINQUANTE CARACTÈRES les plus REMARQUABLES et les plus DROLES qui se trouvent dans la société, montrant les manières, les usages et les excentricités de l'âge où nous vivons—comprenant Les Hommes et les Femmes, les Jeunes et les Vieux, les Riches et les Pauvres, et presque toutes les phases de la vie sociale. Dans le cours de la soirée il chantera de plus leurs CHANSONS COMIQUES ET MIMIQUES, ENTR'AUTRES, SON INIMITABLE

SCENE MUSICALE DU Melodrame de Londres, AVEC GESTES.

La Chanson si admirée des RUES DE LONDRES, dans laquelle se trouvent tous les CRIS et EXCLAMATIONS particulières à la Métropole, ainsi que sa CHANSON comique et drôle du Banquier Moderne, Je suis un vieux Marchand de Londres de quatre-vingt, etc., etc., etc.

SCENE TRAGIQUE, INTITULÉE LES REMORDS DU JOUEUR ET Description d'un Naufrage dans laquelle il a été si souvent applaudi.

ADMISSION.—Galerie 2s. 6d.—Parterre, 1s. 3d. On peut se procurer des sièges réservés en payant 1s. 3d. extra au Music Hall, depuis 10 heures A. M., jusqu'à 6 heures P. M. Portes ouvertes à SEPT heures et demie, commencement à HUIT heures. Pour plus amples détails, voir le programme. Québec, 4 novembre 1857.

GRANDE VENTE POUR VIDER! AU MAGASIN DE J. & E. MORGAN, Nos. 11 et 13, Rue St.-Jean, Haute-Ville.

LES sous-signés ayant décidé de clore leurs AFFAIRES DE DETAIL, commenceront AUJOURD'HUI, LUNDI, 2 Novembre DE VENDRE TOUT LEUR FONDS DE MARCHANDISES SÈCHES, DE CHOIX ET D'ETAPE Au dessous du prix coutant. LE FONDS QUI S'ÉLÈVE A PLUS DE £22,000 est supérieur à tout ce qui a été offert jusqu'à ce jour au Public. Cet Etablissement sera fermé à SIX heures JEUDI, VENDREDI et SAMEDI SOIRS prochains, afin de marquer les marchandises, pour être vendu à un ENORME SACRIFICE

J. & E. MORGAN, Québec, 2 novembre, 1857. N. B.—Tout le Fonds avec le bail de la maison pourra être transporté à des conditions très avantageuses. VAISSELLE A vendre à prix réduits. 423 PANIERS de Vaisselle et 54 Boucauts Verriers assorties. En conséquence de la dépression commerciale les sous-signés sont décidés à faire une réduction sur tous leurs articles de vaisselles, etc., etc. GOODWIN & FRÈRES, Québec, 2 novembre, 1856.

Ventes par Encan. PAR A. FRASER.

VENTE PAR ENCAN DE VAISSELLE EN TERRE etc. Pour le compte de la succession de feu JAMES McLAREN. Par encan seront vendus LUNDI prochain, le 9 du courant, les objets suivants, maintenant délaigué de la goélette "Perseverance" de Yamaska. Le tout sera vendu sans la moindre réserve: BOLS à Lait, Terrines, Flacons pour amonades, Bouilloires, Cercles pour tuyaux, Pots pour jardins, Cruches, Pots à fleurs, Crachons et autres articles. —AUSI— 18,000 Tuiles pour drainage, 2 1/2 pouces. 2 Rones pour Chrs de chemin de fer. 165 Barres fer à lisses. 2 Machines à pétrir et partager la terre à poterie. 96 Minots avoine, en quarts. La vente à UNE heure et demie. A. FRASER, E. & C. Québec, 6 novembre, 1857.

Aux Marchands de la Campagne, Commerçants, Pêcheurs, Fermiers, etc., etc.

LES sous-signés viennent de recevoir une grande consignment de Marchandises sèches de toute description, Habillements d'automne et d'hiver, Vêtements en Caoutchouc, Coutellerie, Miroirs et Pendules, —AUSI— Effets d'Épicerie, Eau-de-Vie, Genièvre de Hollande, Meubles de Ménage, Tapis, Bonnets, Chapeaux, Fourrures, etc., etc. Le tout sera vendu par encan TOUS LES JOURS et les SOIRS de cette semaine. SANS LA MOINDRE RÉSERVE, POUR COMPTANT IMMÉDIAT, A ses chambres d'encan, No. 15, Rue St. Pierre.—A l'enseigne du DRAPEAU ROUGE, BLANC et BLEU. CASEY & CIE., Québec, 26 octobre 1857.

CARTES A JOUER. Venant d'être Reçues.

200 DOUZAINES bien bonne cartes. A vendre par E. et W. POSTON et Cie. Québec, 2 novembre 1857.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, TORONTO, 27 octobre, 1857.

AVIS est par le présent donné, qu'à peu près SIX A MILLE ACRES DE TERRE dans les 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10e rangs du Township de CRANBOURNE, comté de DORCHESTER, B.-C., seront OFFERTS EN VENTE à ceux qui désireront s'y établir, le et après le TRENTIÈME jour du mois prochain, à raison de UN CHELIN SIX DENIERS l'acre. La demande devra être faite à A. ROSS, écuyer, agent à Frampton, dans le dit comté. Québec, 2 novembre, 1857.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.

300 CAISSES DE FER-BLANC, très-peu endommagé à l'eau douce et marquée I C long, I C carré, XI long, XI carré, XX I carré, I C grand fer-blanc, XI " " T. H. HARDY, 14, rue La Fabrique. Québec, 30 octobre, 1857.

LE CALENDRIER DU DIOCESE DE QUEBEC Pour l'Année 1858.

LE SEUL APPROUVÉ PAR MGR. L'ADMINISTRATEUR, ET PUBLIÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, EST MAINTENANT EN VENTE. LES Messieurs du Clergé, les Marchands et autres personnes qui désirent avoir le Calendrier approuvé pourront se le procurer dans toutes les Librairies, en demandant spécialement le CALENDRIER PUBLIÉ A L'IMPRIMERIE DE BROUSSEAU. PUBLIÉ AINSI À LA MEME IMPRIMERIE L'ORDO de la Province Ecclésiastique. J. T. BROUSSEAU, 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère. Québec, 2 novembre 1857.

BESOIN D'ARGENT. WALKER ET BOUCHARD, 11, RUE LA FABRIQUE,

FERMERONT LEUR ÉTABLISSEMENT DEMAIN SAMEDI, AFIN D'ÉTIQUETER DE NOUVEAU TOUTES LEURS MARCHANDISES. LE MAGASIN ROUVRIRA LUNDI PROCHAIN, afin d'offrir en vente tout leur fonds

MARCHANDISES SÈCHES GRANDE REDUCTION SUR LES PRIX.

Qu'un seul prix et pour de L'Argent Comptant. Québec, 30 octobre 1857. GRAND CONCERT DE SABATIER SAMEDI, 14 NOVEMBRE. Québec, 2 novembre 1857.

ENGINS A VENDRE. DEUX ENGINS à Basse Pression, de la force de 30 CHEVAUX chaque, avec Bouilloires, arbres de couche avec appareils complets, très convenables pour bateaux; les engins ayant servi déjà pour cet usage, peuvent être préparés à très peu de frais pour deux bateaux de moyenne force. Ces ouvrages sont très solides et faits avec les meilleurs matériaux. Le tout sera vendu pour argent comptant ou crédit approuvé. S'adresser à JAMES McDUGALL, Coins des rues St.-Roch et St.-Joseph. Québec, 30 octobre, 1857.

E. & W. POSTON & CIE., MARCHÉ DE LA BASSE-VILLE, QUEBEC, IMPORTATEURS DE

THÉ et Tabac en toutes variétés, Mélasse, Sirop, Huiles, Café, Riz, Épices de toutes sortes, Indigo, Fil à cardonnier, Résine, etc., etc. —AINSI QUE— Vins et Liqueurs Spiritueuses de toutes sortes. E. et W. P. et Cie.—Annoncent aux Marchands qu'ils ont constamment en mains un assortiment varié de tous les effets en leur ligne, et qu'ils venant à des prix très réduits et conditions libérales. Québec, 9 octobre 1857.

THE GUNPOWDER. 50 CAISSES Thé Gunpowder supérieur, en canistres de 2 lbs. chacun. A vendre par E. & W. POSTON & CIE. Québec, 28 octobre, 1857.

THÉS THÉS supérieurs Hyson Twankay, en demi-canistres. —AUSI EN MAGASIN— Très fins Souchong, Congou et Hyson en canistres, demi-canistres et petites boîtes. A vendre par E. & W. POSTON & CIE. Québec, 26 octobre 1857.

WISKEY WISKEY supérieur de Montréal, 52 O. P. en tonnes, barriques et quarts. E. & W. POSTON & CIE. Québec, 26 octobre, 1857.

RIZ. Maintenant en réception du "CHINA." 100 SACS RIZ NET, E. L., de qualité supérieure E. & W. POSTON & CIE. Québec, 26 octobre, 1857.

ESPRIT DE TEREBENTHINE. VENANT d'être reçus, 20 tonnes Esprit de Térébenthine. A vendre par E. & W. POSTON & CIE. Québec, 26 octobre, 1857.

CHANDELLES DE SPERM PATENTÉES. 10 CAISSES Chandelles de Sperm patentées, venant d'être reçues et à vendre par E. & W. POSTON & CIE. Québec, 26 octobre, 1857.

THÉ JEUNE HYSON. 30 DEMI-CANISTRES Thé jeune Hyson, venant d'être reçus et à vendre par E. & W. POSTON & CIE. Québec, 26 octobre, 1857.

TABAC. Reçu par le Chemin de Fer du Grand Tronc: UN assortiment de TABAC Honey Dew, de qualité supérieure—A vendre par E. & W. POSTON & CIE. Québec, 26 octobre, 1857.

HUILE DE MORUE. 30 TONNES Huile de Morue de qualité supérieure et en bon ordre. A vendre par E. & W. POSTON & CIE. Québec, 26 octobre, 1857.

MARCHANDISES SÈCHES D'AUTOMNE ET D'HIVER. LES sous-signés ayant reçu d'Europe un assortiment considérable et varié de MARCHANDISES D'AUTOMNE et D'HIVER, sont déterminés, en égard à la rareté de l'argent, A VENDRE AU PRIX COUTANT, Pour Argent Comptant Seulement!!

Les peuvent en toute confiance recommander ces marchandises, nulle autre maison de commerce à Québec ne peut être comparée à quelques-uns de leurs départements. Leur assortiment de DRAPS ET CASIMIRS mérite une attention particulière, et les acheteurs feront bien de visiter leur maison avant d'aller ailleurs. J. & E. MORGAN, Québec, 19 octobre 1857.

AVIS. TOUTES personnes qui doivent à la succession de J. O. FAFARD, marchand, de l'Islet, sont requis de payer le montant de leur compte aux sous-signés, propriétaires des livres de crédit. MAIROIS & LEPAGE, Québec, 19 octobre, 1857.

AVIS. LES sous-signés donne avis public que Rose Paradis, son épouse, ayant déjà quitté son domicile plusieurs fois, sans cause légitime, il ne sera pas responsable d'aucunes dettes qu'elle peut contracter. CHRYSANTE ROCHON, Saint-Augustin, 16 octobre, 1857.

AVIS. LES sous-signés, sollicités par leurs nombreux amis de la classe Mercantile, d'ouvrir une MAISON D'ENCAN ET DE CONSIGNATION EN CETTE VILLE. Prenant la liberté d'informer leurs amis, les Marchands et le Public en général qu'ils sont maintenant prêts à affecter des ventes de toute description de Marchandises, Produits, Biens immeubles, Fonds de Commerce, Vaisseaux, Meubles de ménage, et autres Effets, etc., par Encan. Ils se chargeront aussi des ventes du dehors en cette Cité et à la Campagne. Conditions faciles, et règlements prompts. CASEY & CIE., BUREAU—No. 15, rue St.-Pierre. Québec, 28 octobre, 1857.

ROBES de CARIOLES, A VENDRE PAR J. B. RENAUD, Quai Napoléon. Québec, 26 octobre 1856.

MUSIQUE! MUSIQUE!! Prix considérablement réduits! LE sous-signé est disposé à vendre le Fonds actuel de PIÈCES DE MUSIQUE à la REDUCTION CONSIDÉRABLE de 33 PAR CENT au COMPTANT, sur les prix antérieurement annoncés. Cet assortiment est le plus considérable de la Cité, et renferme une collection complète et variée de pièces des meilleurs auteurs du jour. Il espère que les Amateurs de la bonne musique profiteront de cette circonstance pour compléter leur Album; la présente réduction ne durera que PEU DE TEMPS. La même réduction sera faite sur l'assortiment qui vient d'être reçu par le dernier arrivage d'outre mer, venant directement des Éditeurs de BOUQUET MUSICAL DE LONDRES. Les Nos. simples, se vendant ordinairement 7 1/2, seront vendus désormais 5d. Les Nos. doubles, se vendant 1s. 3d., maintenant 10d. En addition aux réductions ci-dessus, les personnes qui achèteront de la Musique jusqu'à un montant de \$12 en un seul achat, pourront l'obtenir en un volume relié, et sans charge extra. J. T. BROUSSEAU, 7, Rue Buade. Québec, 26 octobre, 1857.

NOUVELLE ECOLE ANGLAISE ET FRANÇAISE, No. 26, Rue St. Louis.

LES sous-signés ont l'honneur d'informer leurs amis et les familles de Québec, qu'ayant ouvert deux classes dans la rue St. Louis, No. 26, elles sont maintenant prêtes à recevoir les élèves que l'on voudra bien leur confier. Leur enseignement comprend l'Étude des deux langues Anglaise et Française. Elles espèrent par une stricte attention à leur devoir, jointe à une longue expérience dans l'Enseignement mériter une part libérale du patronage public. EMMA et GEORGIANNA DROLET, Québec, 5 octobre, 1857.

NOUVELLEMENT RECU. LE sous-signé vient de recevoir directement de Paris, un assortiment choisi de VERRES d'OPÉRA de Duchesse, pour Dames, et à l'usage de la Marine, avec douzes verres, et un choix magnifique d'instruments pour Arpenteur, etc., avec ensemble lorgnon ornementaux de Dames. Le public est respectueusement invité à venir examiner les articles ci-dessus mentionnés, qui sont garantis pour être supérieur à tout autre article de ce genre, maintenant en vente en cette cité. B. VOHL, Québec, 11 septembre, 1857.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE DE T. LARUE, IMPORTATEUR TROIS RIVIERES. Mr. LARUE informe le public en général et particulièrement MM. du Clergé, qu'il a reçu un grand assortiment de livres de Prières, de Littérature, de Théologie et d'Écoles, Ornaments d'Églises tels que: Vases sacrés Chemins de Croix, de la valeur £10 à £50 etc., etc. Pianos, Harmoniums, Gravures et Papeterie assorties, qu'il vendra à très-bas prix. S. LARUE, 3m, Trois-Rivières, 3 août, 1857.

A VENDRE. UNE MAISON et EMPLACEMENT dans le village de St. Anselme, bien située pour le commerce. —AUSI— Une Terre de 2 arpents de front sur 30 arpents de profondeur en bonne culture. S'adresser à LOUIS BILODEAU, ou à DAVID LAFLAMME, Village St. Anselme. 2 octobre 1857.

Maison Commerciale. MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE. NOUVEAUX EFFETS. CHALES longs et carrés, RICHES PAISLEY, PLAIDES de laines, etc., etc. PATRICK O'NEILL, Québec, 25 septembre, 1857. Rue Buade.

MAISON COMMERCIALE, MARCHÉ DE LA HAUTE VILLE. NOUVEAUX EFFETS. MÉRINOS, COBOURGS, DELAINES, etc., etc., etc. PATRICK O'NEILL, Québec, 25 septembre, 1857. Rue Buade.

LA CRISE DES TEMPS MONTMINY ET BELLERIVE, MARCHANDS TAILLEURS, Coins des rues Notre-Dame et Sous-le-Fort. BASSE-VILLE. ONT constamment en mains les meilleurs DRAPS, CASIMIRS, TWEEDS ÉCOSSAIS, ÉTOFFES DU PAYS, SATINETS, COTONS, LAINES, ETC. —AUSI— Un assortiment général de HARDES FAITES, qu'ils vendront à très bon marché pour argent comptant. Ils prendront des billets de Banques (Payable à Québec) pour 5s. 6d. par piastre, en paiement pour achat de marchandises. Québec, 21 octobre, 1857.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GENERAL. DEPARTEMENT DES DOUANES, TORONTO, 13 octobre, 1857. AVIS est par le présent donné qu'il a plu à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, en conseil, en vertu de l'autorité dont il est revêtu, ordonner que la perte non travaillée, maintenant chargée d'un droit de quinze pour cent ad valorem, comme article non énuméré soit placée sur la liste des effets payant un droit de deux et demi pour cent ad valorem, à compter de cette date, et soit taxée conformément. Par ordre, R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. Québec, 26 octobre, 1857.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GENERAL. DEPARTEMENT DES DOUANES, TORONTO, 13 octobre, 1857. AVIS est par le présent donné, qu'il a plu à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, en Conseil, par un ordre interprétatif, daté du dix octobre courant, de créer que les Presses à imprimer, Lithographiques, l'Encre à imprimer, et autres Matériaux de toute sorte, soit admis francs de port, conformément aux provisions de l'acte 18 Vic., chap 5, exemptant les Presses à imprimer, les matériaux et instruments de toute sorte de tout droit. Par ordre, R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. Québec, 26 octobre, 1857.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GENERAL. DEPARTEMENT DES DOUANES, TORONTO, 16 octobre, 1857. AVIS est par le présent donné, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par un ordre en conseil, daté du 10 du courant, a suspendu l'emploi de Messieurs John Rose, et Peter Morgan, inspecteurs des revenus pour les divisions de l'Est de l'Ontario des comtés de York, Ontario et Peel, et que James McDougall, écuyer, inspecteur des revenus pour la division centrale des mêmes comtés, soit chargé de ces deux divisions durant le temps de la suspension de ces deux officiers. Par ordre, R. S. M. BOUCHETTE, Commissaires des Douanes. Québec, 26 octobre, 1857.

PAPIER A ECRIRE A BON MARCHÉ. 350 RAMES PAPIER fin à lettre, pour 4s. par rame. 260 Rames Papier fin à note, pour 2s. 6d., par rame. 500 de Papier pour école, pour 5s. par rame. 250 de do pour rayé, pour 7s. par rame. A vendre par J. T. BROUSSEAU, 7, rue Buade. Québec, 26 octobre 1857.

PREMIUM SUR LES BILLETS DE BANQUES CHARTREES DE CETTE CITE.

JUSQU'A NOUVEL AVIS Les BILLETS de Banque de CINQ CHELINS seront reçus pour 5s. 8d.

EMPORIUM D'HABILLEMENTS DE Québec 10 1/2, RUE ST. JEAN, (EN DEHORS.)

WM. SWEATMAN, Marchand-Tailleur, drapier et fourisseur, de Londres. PREND la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il a en mains un GRAND ASSORTIMENT de NOUVELLES MARCHANDISES dans sa ligne, pour la collection d'HABILLEMENTS dans le DERNIER GOUT et au plus BAS PRIX possible. —AUSI— Un large assortiment d'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS, convenables pour l'AUTOMNE et l'HIVER, faits d'après les dernières modes, par les meilleurs ouvriers, et à très bas prix. Le premium ci-dessus sera alloué pour les achats au comptant. Québec 23 octobre, 1857.

JAMES PRENDERGAST, AVOCAT, ÉTABLI un bureau d'Agence à sa résidence No. 9, rue des Jardins, Haute-Ville, Québec. Il se chargera de toutes réclamations, applications, etc., soit auprès du Gouvernement ou autrement. Québec, 7 mai, 1857. 6m.

AVIS. L'A sous-signée offre ses remerciements aux amis et aux nombreuses pratiques qui ont si généreusement encouragé Feu Ed. Griggs son époux. Elle continuera l'établissement au même lieu Rue Ste. Ursule et sollicite la continuation du patronage public. L. J. GINGRAS, Québec, 2 octobre, 1857. 3s.

LE Dr. BUCKLEY, a ouvert son bureau au No. 8, rue St. George, maison du Dr. Morrin, et porte voisine de l'Université Laval. Québec, 30 septembre 1857. 1m.

A VENDRE. UNE TERRE située à St. Nicholas, dans le bas de la paroisse de 2 1/2 arpents et 21 pied de front sur une profondeur de 40 arpents, avec une maison en pierre, grange et autres bâties dessus construites; une place pour moulin à scie et une grève convenable pour la construction des bâtiments. S'adresser sur les lieux à FREDERICK à FRANCOIS DEMERS, St. Nicholas, 28 septembre, 1857. 2 1/2-1s.

MONSIEUR et MADAME DESSANE prennent la liberté d'informer le public et leurs amis qu'ils continuent à donner des LEÇONS EN MUSIQUE à leur résidence No. 4 rue St. Olivier Faubourg St. Jean. TERMES: 2s. par leçon, et 3s. à domicile privé. Québec, 14 octobre, 1857.

THEOPHILE HAMEL, ÉTABLI son Étude dans une des Chambres du Music Hall, Rue Saint-Louis. Québec, 19 octobre, 1857.

SOULIERS DE CAOUTCHOUC. LES sous-signés ont maintenant en mains 300 BOITES de SOULIERS DE CAOUTCHOUC qu'ils vendront à des prix extrêmement réduits. Ils appellent l'attention du Haut Commerce sur ces effets. A. MERRILL & CIE., Québec, 23 octobre, 1857.

CRISE D'ARGENT!!! EN conséquence de l'état alarmant du marché monétaire et de la difficulté d'obtenir escompte aux Banques, la nécessité nous oblige de réduire notre présent assortiment, afin de faire des affaires. Nous commencerons LUNDI PROCHAIN à vendre le tout de nos marchandises à 40 et 50 par cent au dessous des prix ordinaires. A. MERRILL & CIE., No. 70, Rue St.-Jean. Québec, 23 octobre, 1857.

UNE CHANCE RARE POUR LES FAMILLES. GRAND FONDS DE MARCHANDISES SÈCHES, De la Valeur de £10,000 A VENDRE A UN SACRIFICE EXTRAORDINAIRE. LES sous-signés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public en général, qu'ils sont déterminés à vendre tout leur Fonds de Marchandises Sèches, pour règlement d'affaires; qu'en conséquence il sera fait UNE REDUCTION ENORME sur la vente qui se fera d'ici au PREMIER JANVIER prochain, temps fixé pour la clôture des affaires actuelles. Les acheteurs feront bien de profiter de cette circonstance pour se procurer des marchandises à bon marché. FOND DE BANQUEROUTE!! A GRAND MARCHÉ. Ils offrent en même temps en vente un Fonds de Banqueroute qu'ils viennent d'acheter et qu'ils peuvent vendre à des prix inouïs jusqu'à ce jour. La vente de ces marchandises a lieu au magasin de M. Hubert Pare', Rue du Pont, St.-Roch. MAIROIS & LEPAGE, Coin de la rue La Couronne et St.-François. Québec, 19 octobre, 1857.

MAISON COMMERCIALE, MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE. NOUVEAUX EFFETS. DRAPS DE CASTOR et de PILOTE, WHITNEY, ALLICHIANE, DOESKING, TWEEDS, etc., etc. PATRICK O'NEILL, Québec, 25 septembre, 1857. Rue Buade.

MAISON COMMERCIALE, MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE. NOUVEAUX EFFETS. COUVERTES, FLANELLES, JUSTES-AU-CORPS et CALEÇONS en Laine d'Agneau, BONNETERIE en Laine, etc., etc. PATRICK O'NEILL, Québec, 25 septembre, 1857. Rue Buade.

Musique Nouvelle!!! LE BANJO! Grande Fantaisie descriptif par Gottschalk. MINNEHAHA POLKA, par Brown. LES BORDS DU CONNECTICUT, variations sur la mélodie "Do they miss me at home." LES BORDS DU BRANDYWINNE, variations sur la mélodie "Ketty Tully." LES BORDS DU MERRIMACK, variations sur la mélodie "Lilly Dale." —AUSI— LES SOLFEGES DE RODOLPHE. CAREY, FRÈRES, Librairie Musicale, 16, Rue St. Jean. Québec, 28 septembre 1857.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE. Capital, \$10,000,000. LE FONDS DE RESERVES EST AU DESSUS DE \$2,000,000.

LA LEGISLATURE DE LA PROVINCE ayant passé un acte ordonnant que tous les COMPTES DU GOUVERNEMENT figurent en DOLLARS ET CENTS, à dater du PREMIER JANVIER prochain, il est à souhaiter que le même système de Comptabilité soit adopté généralement par tout le pays.

ENGINS ET BOUILLIERS. Le Soufflé est prêt à recevoir des ordres pour la confection des objets ci-dessus désignés. On peut voir plusieurs de ses ENGINs, qui fonctionnent très bien, aux différents lieux suivants, savoir:

BALUSTRADES ORNEMENTALES. Le Soufflé désire appeler l'attention publique sur les ouvrages qu'il offre en vente, expressément confectionnés pour caveaux de famille, dans les cimetières, et pour d'autres fins, telles que l'ornementation des demeures privées et places publiques.

COMPAGNIE D'Assurance Provinciale DE TORONTO. Capital Souscrit, \$496,520. Capital Payé, \$96,714 1/2. Président, J. S. HOWARD, ECR.

Bureau Principal--Rue Toronto--Toronto. Les Directeurs ont considérablement réduit leurs taux d'assurance sur les Fermes isolées; et ils espèrent que les Fermiers en général y donneront toute leur attention.

ENTREPOT DE MODES DE QUEBEC, 10 1/2 rue Saint-Jean (en dehors de la Porte) W. SWEATMAN, MARCHAND TAILLEUR DE LONDRES.

W. SWEATMAN, MARCHAND TAILLEUR DE LONDRES. TOUT en remerciant le public de l'encouragement distingué qu'il a reçu depuis l'ouverture de son établissement, il se permet de dire que son établissement est devenu plus prospère que jamais.

G. J. DUFF, DE NEW-YORK, MANUFACTURIER D'ARTICLES EN PAILLE, Panama, Leghorn, Tresse de Cheveux, Cordonnet, Toscan, Chapeaux de Laine et de Castor, Chapeaux de Femme dans le meilleur goût.

MME. WINSLOW, Nourrice expérimentée et habile en médecine, attire l'attention des mères sur son SIROP CALMANT POUR LA DENTITION DES ENFANTS.

MILLIERS DE CAS. Non-seulement elle soulage les enfants dans leurs douleurs, mais elle donne de plus de la vigueur à l'estomac et aux intestins, diminue l'acidité et donne de l'énergie et de la vigueur à tout le système.

COLIQUES, Et domptera les convulsions qui, n'étant pas promptement soignées, se termineraient par la mort. Nous croyons qu'elle est le Meilleur et le plus sûr remède du Monde dans tous les cas de DYSSENTERIE et de DIARRHÉE CHEZ LES ENFANTS.

JAMES O'DONNELL, Encanteur et Courtier, No. 23, rue St. Jean, Haute-Ville, QUEBEC.

BUDDEN FRERES, ENGANTEURS, EPIGIERS, CONSIGNATAIRES, ET MARCHANDS DE BOIS EN GROS ET EN DETAIL, ST. JEAN DE TERRENEUVE.

GRANDE CHANCE!!! Au No. 66, rue St. Jean, Haute-Ville, ANSELME HARDY, Horloger, Bijoutier et Fabricant de Miroirs, à 30 pour 100 meilleur marché qu'ailleurs.

DE plus informe ses amis et le public en général qu'il vendra tout son fonds de bijouterie telles que montres d'or et d'argent, chaînes d'or et d'argent, bagues, bijoux, loquets, pendants d'oreilles, épinglettes, anneaux, porte-crayons d'or et d'argent, garde-doigts, d'or et d'argent, lunettes, porte-monnaie, horloges, miroirs et vitres de miroirs.

JOHN WRIGHT, GRAVEUR ET DOREUR, Fait des Cadres de Tableau et de Miroir, des Corniches de Fenêtre, etc., etc.

JOHN WRIGHT, GRAVEUR ET DOREUR. Il décore les églises et les salons, et répare et redore les cadres, monte et vernis les carreaux, en un mot, il exécute toutes sortes d'ouvrages avec expédition et dans le meilleur goût.

Arrangements et importants. LIGNE DE LA MALLE ROYALE. LA ROUTE LA PLUS DIRECTE POUR KINGSTON, COBourg, PORT HOPE, DARLINGTON, TORONTO ET HAMILTON.

1857. CETTE LIGNE se compose des STEAMERS DE PREMIERE CLASSE, suivants: KINGSTON (en fer) Capit. KELLY, BANSHEE, HOWARD, PASSPORT, (en fer) " HARBOTTLE, ARABIAN, " MAXWELL, CHAMPION, " SINGLAIR, MAGNET, (en fer) " TROY.

OPPOSITION De la Ligne Americaine. 1857. LA LIGNE DES ETATS-UNIS ET DE HAUT-CANADA DE BATEAUX A VAPEUR ET CHEMINS DE FER. Fait le trajet DOUZE heures plus tôt que toute autre ligne.

BUDDEN FRERES, ENGANTEURS, EPIGIERS, CONSIGNATAIRES, ET MARCHANDS DE BOIS EN GROS ET EN DETAIL, ST. JEAN DE TERRENEUVE.

GRANDE CHANCE!!! Au No. 66, rue St. Jean, Haute-Ville, ANSELME HARDY, Horloger, Bijoutier et Fabricant de Miroirs, à 30 pour 100 meilleur marché qu'ailleurs.

DE plus informe ses amis et le public en général qu'il vendra tout son fonds de bijouterie telles que montres d'or et d'argent, chaînes d'or et d'argent, bagues, bijoux, loquets, pendants d'oreilles, épinglettes, anneaux, porte-crayons d'or et d'argent, garde-doigts, d'or et d'argent, lunettes, porte-monnaie, horloges, miroirs et vitres de miroirs.

JOHN WRIGHT, GRAVEUR ET DOREUR, Fait des Cadres de Tableau et de Miroir, des Corniches de Fenêtre, etc., etc.

JOHN WRIGHT, GRAVEUR ET DOREUR. Il décore les églises et les salons, et répare et redore les cadres, monte et vernis les carreaux, en un mot, il exécute toutes sortes d'ouvrages avec expédition et dans le meilleur goût.

JAMES PARKER, Peintre de maison et d'enseigne, poseur de papier peint, etc., No. 1, RUE D'ANGILLON, Seconde rue au-dessous du Corps-de-Garde de la Porte St. Jean.

PEINTRE DE MAISON ET D'ENSEIGNES, J. F. ALARIE, No. 7, Rue St. Jean, Faubourg St. Jean, Québec, 3 août 1857.

DESTRUCTEUR DE Crampes et de Douleurs. Le monde est dans l'étonnement à la vue des cures merveilleuses opérées par le Destructeur de Crampes et de Douleurs préparé par CURTIS et PERKINS.

CURE DE NEURALGIE OU DE RHUMATISME SCIATIQUE. La présente est pour certifier que, depuis environ quatre ans, j'étais sérieusement affligé d'une maladie dans la hanche, maladie que les médecins appellent Neuralgie ou Rhumatisme sciatique, et que j'eus recours à divers remèdes sans succès.

Rhumatisme guéri. Je certifie avoir été affligé d'un Rhumatisme dans les reins, qui m'a rendu complètement incapable, de telle sorte que je ne pouvais me lever sans beaucoup de souffrances et d'efforts; je ne pouvais plus marcher sans m'appuyer sur un bâton, et encore je marchais très peu.

CURE DE LA GRAVELLE INVENTEE DEPUIS DIX ANS. MM. CURTIS et PERKINS, Bangor. MESSIEURS, J'ai été entièrement guéri de la Gravelle, en faisant usage de votre Destructeur de Crampes et de Douleurs.

MILES STAPLES, No. B.--Toutes bouteilles qui ne portent pas sur l'enveloppe le fait simile de CURTIS et PERKINS, New-York, sont faussées, ce sont de viles imitations, d'infimes contrefaçons.

NOUVELLES MARCHANDISES DE MODES ANGLAISE ET FRANCAISE. Mme. H. JACOBS, La sousignée vient de recevoir par les steamers Indian, Elizabeth, Jane et Europa un superbe assortiment de choix de Fleurs françaises, Chapeaux pour la saison, Mantilles en drap et en velours de soie, Ornaments pour la tête, Garnitures de chapeaux, Plumes, Cordonnets de fil, Voiles de fil, et une grande variété d'autres articles.

ARMES A FEU VOLCANIQUES, (BREVETES EN 1854.) Carabines et Pistols pouvant contenir depuis 7 jusqu'à 24 balles.

LA COMPAGNIE FABRICANT DES ARMES A FEU VOLCANIQUE. Sollicite respectueusement l'examen des certificats ci-après sur le mérite et la supériorité de leurs armes à feu.

Messieurs, Je considère que votre pistolet Volcanique est bien supérieur au "Revolver" de Colt. J'ai tiré moi-même plus de 200 balles avec ce pistolet, et j'ai vu que c'est un avantage sur toutes les armes que je connais.

AVIS. J'ai fait usage du Pistolet Volcanique pendant plusieurs mois durant mon dernier voyage à San Francisco, il est supérieur aux autres armes à feu pour sa rapidité, efficacité et son exécution certaine.

CONDITIONS COURRIER DU CANADA. Le Courrier du Canada paraît trois fois par semaine, les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS.

AGENTS DU "COURRIER DU CANADA." MM. J. B. Rolland, libraire, Montréal. Jos. C. Poitevin, M. D., Saute au Récollet.

AGENTS DU "COURRIER DU CANADA." MM. J. B. Rolland, libraire, Montréal. Jos. C. Poitevin, M. D., Saute au Récollet.

AGENTS DU "COURRIER DU CANADA." MM. J. B. Rolland, libraire, Montréal. Jos. C. Poitevin, M. D., Saute au Récollet.

AGENTS DU "COURRIER DU CANADA." MM. J. B. Rolland, libraire, Montréal. Jos. C. Poitevin, M. D., Saute au Récollet.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Bureau et Marcotte, ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES, No. 12, RUE BUADÉ, HAUTE VILLE, QUÉBEC.